Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Plainte pour violences conjugales

Par samsam

Bonjour
j ai été accusée d avoir commis des violences conjugales envers mon compagnon...j ai été condamnée à faire un stage de responsabilisation!dans les faits il m a empêché de quitter son domicile par la force et je me suis enfui comme j ai pu après lui avoir lancé un verre;il a saigné car petite plaie au visage et les pompiers sont intervenus appelés par les voisins.
mon compagnon m affirme ne pas avoir porter plainte; comment puis je savoir qui à porter plainte? et je voudrai contester la décision du procureur.

Par yapasdequoi

Bonjour,
N'importe qui peut porter plainte, ensuite le procureur poursuit, et c'est le tribunal qui décide.
Vous ne pouvez pas contester la décision du procureur de poursuivre, vous pouvez faire appel du jugement.
Consultez un avocat.
Et aussi appelez le 3919, service spécialisé sur les violences conjugales.

Par samsam

Merci pour ces infos; je suis atterrée par cette décision injuste car mon ex compagnon a lui même reconnu que c était lui qui me retenait de force!
c est ahurissant.
C'est le monde à l'envers,c est moi qui suis retenue de force,je m'échappe pour évité d'éventuels coups et c'est moi qui suis condamnée...je vais devoir faire un stage au milieu d hommes violents, bien que c'est moi qui en est été victime.

Par samsam

yapasdequoi
cela dit, je n ai pas la réponse à ma question: comment savoir QUI a porter plainte....
juste,comment le savoir...

Par vivi250

bonsoir,

je pense que c'est votre compagnon qui a porté plainte contre vous. Vous pouvez demander auprès du tribunal judiciaire copie de sa plainte en leur procurant une photocopie recto verso de votre pièce d'identité que vous devez joindre à votre demande écrite

---
Par yapasdequoi

1/ Vous pouvez faire appel (bis)

2/ C'est fort probablement votre compagnon qui a porté plainte, mais que ferez vous de cette information ?
Si le procureur a jugé bon de vous poursuivre c'est qu'il avait assez d'éléments pour son enquête.

Par ESP

Bonsoir
Si les pompiers sont intervenus, il est également possible qu'un signalement ait été fait.

Par yapasdequoi

Ou les voisins. Mais peu importe qui a déposé la plainte. Occupez vous de faire appel.
Consultez vite un avocat.

Par vivi250

et demandez la communication d'une copie de la plainte ou des plaintes auprès du tribunal judiciaire

---
Par samsam

Merci à tous pour vos réponses